



Mon salaire d'alternant me semble incorrect

Par **Colin.M**, le 15/10/2021 à 12:05

Bonjour à tous,

Voici mon problème :

J'ai fait un BTS en alternance de 2107 à 2019. Je travaillais alors dans une entreprise privée d'une trentaine de salariés, en contrat de professionnalisation et en 39h par semaine. J'avais presque 20 ans au début de mon contrat, et ai donc passé mes 21 ans durant ma 2e année. Mon salaire a donc évolué d'environ 1000€ (à quelques euros près) à un peu moins de 1300€ du début à la fin de mon contrat.

Suite à cela, j'ai enchaîné sur deux ans de chômage où je touchais environ 1000€ par mois de Pôle Emploi.

Aujourd'hui, j'ai 23 ans et ai entamé une année de Bachelor, de nouveau en alternance en contrat pro, dans une petite entreprise de 5 salariés, et mon salaire est d'environ 980€.

Je sais que les contrats d'alternance ont subi des modifications ces deux dernières années, mais il me semble étrange de toucher encore moins que ce que je recevais du chômage alors que j'ai plus d'âge et d'expérience qu'en commençant mon BTS il y a 4 ans.

Quelqu'un pourrait-il éclairer ma lanterne sur les rémunérations des contrats en alternance svp ?

Merci de m'avoir lu, mes excuses par avance si la question a déjà été posée ou s'il manque des éléments.

Par **P.M.**, le 15/10/2021 à 14:23

Bonjour,

On ne peut pas mélanger des salaires avec l'indemnisation chômage sans savoir en plus si c'est en brut ou en net...

Je vous propose [ce dossier](#)...